



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
Section des écoles professionnelles

Demande de décharge durant la formation menant au diplôme fédéral d'enseignante ou d'enseignant de la formation professionnelle pour les branches professionnelles (art. 49, al. 6 OSE)

Données personnelles

Nom	_____	Date de naissance	_____
Prénom	_____	Numéro personnel	_____
Rue, n°	_____	Téléphone	_____
NPA, localité	_____	Courriel	_____

Données relatives à l'engagement

École _____

Valeurs supérieure et inférieure du degré d'occupation (fourchette) selon la décision d'engagement en % _____

Degré d'occupation pendant la formation en % _____

Autres engagements _____

Données relatives aux engagements précédents

École	_____	Discipline	_____	Période	_____
École	_____	Discipline	_____	Période	_____
École	_____	Discipline	_____	Période	_____

Données relatives à la formation

Institut de formation _____

Durée prévue _____

Autres informations _____

Engagements de la requérante ou du requérant

La requérante/le requérant s'engage à :

- signer un engagement de remboursement (au sens de l'art. 79 OSE) ;
- ne percevoir en aucun cas un salaire supérieur à 100 % pendant la formation, si la décharge est accordée ;
- supporter seul·e les frais occasionnés.

Date

Signature de la requérante/du requérant

Engagements/déclaration de la direction d'école

La direction d'école atteste que l'ensemble des critères sont remplis pour l'approbation de la demande conformément aux dispositions légales et aux prescriptions officielles.

La direction d'école confirme que la requérante/le requérant remplit les conditions requises par la haute école, certifie qu'elle ou il travaillait dans le secteur correspondant et s'exprime par conséquent en faveur de la demande.

Date

Signature de la direction d'école

Pièces jointes

Convention entre la direction d'école et l'enseignante ou l'enseignant sur un engagement d'au moins 50 % après l'obtention du diplôme.

Documents en bonne et due forme qui attestent que l'école remplit les critères requis (entre autres recherche infructueuse de personnel pour pourvoir un poste vacant ou preuve d'un manque de personnel, préparation de la relève)

Preuve de la part de l'enseignante ou de l'enseignant qu'elle ou il subit une baisse de revenu du fait de la formation

La demande de décharge pendant la formation menant au diplôme fédéral d'enseignante ou d'enseignant de la formation professionnelle pour les branches professionnelles doit être envoyée par la poste ou par e-mail, signée et accompagnée de l'ensemble des pièces jointes, à l'adresse suivante :

Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
Section des écoles professionnelles
Kasernenstrasse 27
3013 Berne

ou

abs.mba@be.ch